

BIBLIOGRAPHIE

- BENSETTITI F., BIRET F., ROLAND J., LACOSTE J.P., GEHU J.M., GLEMAREC M. & BELLAN-SANTINI D., 2004. - *Cahiers d'habitats Natura 2000 : Habitats agropastoraux. La Documentation Française, Paris, 4, 445 p., 487 p.*
- BERNARD C. et al., 2007. *Document d'objectifs du site Natura 2000 FR4301318 « Massif de la Serre ».* DIREN Franche-Comté, Communauté de communes du Jura entre Serre et Chauv, Besançon, Lavans-Lès-Dole
- *Catalogue de stations forestières : dépression périvosgienne, Plaine de la Lanterne, Collines-sous-vosgiennes*
- CATRIN O., (2008) *Contrat de rivière du bassin versant de la Lanterne - Dossier définitif de candidature.* EPTB Saône et Doubs, Vesoul.
- COMMISSION EUROPEENNE (2000). *Gérer les sites Natura 2000 - Les dispositions de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE).* Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 pages.
- FERREZ Y., 2007. *Contribution à l'étude phytosociologique des prairies mésophiles de Franche-Comté. Les Nouvelles Archives de la Flore jurasienne, 5, 2007, Société Botanique de Franche-Comté.*
- FERRER, N et al. 2008. *Document d'objectifs du site Natura 2000 FR4301346 « Plateau des milles étangs ».* DIREN Franche-Comté, Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, Besançon
- GUYONNEAU, J. (2004). *Inventaire et cartographie des habitats naturels et semi-naturels en Franche-Comté, définition d'un cahier des charges.* Conservatoire Botanique de Franche-Comté, DIREN de Franche-Comté, Besançon, version octobre 2004, 23 pages.
- J.C. RAMEAU, C. GAUBERVILLE, N. DRAPIER - IDF, 2000. *Gestion forestière et diversité biologique : identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire - France, domaine continental.*
- LEGAY P. et al (2006). *Inventaire ornithologique et batrachologique des vallées de la Lanterne et de l'Ognon supérieur (Haute-Saône), de leurs affluents ainsi que des principaux étangs et massifs forestiers.* GNFC, Besançon
- MELKI F./Biotope (2007). *Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets de carrières sur les sites Natura 2000.* Ministère de l'écologie et du développement durable, 104 pages.
- MORA F. et al (2007). *Mise en évidence d'enjeux (Rhopalocères & Odonates) sur les vallées de la Lanterne, de l'Ognon et de la Saône Tome I et Tome II.* OPIE F-C, Besançon.
- Museum National d'Histoire Naturelle, 2001, la documentation française. *Cahiers d'habitats Natura 2000 : Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Tome 1 : habitats forestiers - volume 1.*
- Société Forestière de Franche-Comté, 2002. *Guide régional des Habitats Forestiers et Associés à la Forêt*
- MALCUIT G., 1929. *Contribution à l'étude phytosociologique des Vosges méridionales saônoises : les associations végétales de la vallée de la Lanterne. Mémoire de thèse de sciences naturelles, Université de Lille, 209 p. + annexes.*
- TERRAZ L. et al (2008). *Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000.* ATEN, MEDAD, RNF, Montpellier, janvier 2008, 71 pages.
- TRIVAUDEY M.-J., 1989. *Les prairies longuement inondables de la vallée de la Saône , Colloque phytosociologique, XVI « Phytosociologie et pastoralisme », Paris, p. 817-834*

- TRIVAUDEY M.-J., 1995. *Contribution à l'étude phytosociologique des prairies alluviales de l'est de la France. Approche systémique. Thèse de l'Université de Franche-Comté, 220 p. + tableaux.*
- VALENTIN-SMITH, G. *et al.* (1998). *Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000.* Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 1998, 144 pages.
- VAUTHIER, R. (2007). *Cahier des charges de restitution des études naturalistes commandées par a DIREN Franche-Comté - Rendu informatique des données brutes faunistiques.* DIREN Franche-Comté, Besançon, juillet 2007, 12 pages.

ANNEXES

Annexe 1 : abréviations et acronymes

Annexe 2 : glossaire

Annexe 3 : Fiches Habitats

Annexe 4 : Diagnostic agricole du site Natura 2000 Vallée de la Lanterne « FR 4301344 – FR 4312015 »

ANNEXE 1 : abréviations et acronymes

AAPPMA : Association Agréée pour la Pêche et de Protection du Milieu Aquatique,
ACCA : Association Communale de Chasse Agréée
ADASEA : Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AE RMC : Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse
ANEM : Association Nationale des Elus de la Montagne
APB : Arrêté préfectoral de Protection de Biotope
ASQAB : Association de Surveillance de la Qualité de l'Air à Besançon
ATEN : Atelier Technique des Espaces Naturels
CA : Chambre d'Agriculture
CAD : Contrat d'Agriculture Durable
CBN ou CBNFC : Conservatoire Botanique National de Franche-Comté
CC : Communauté de Communes,
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CDOA : Commission départementale d'orientation agricole
CELRL : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
CEMAGREF : Centre national du Machinisme Agricole, du Génie Rural, des Eaux et des Forêts
CG : Conseil Général
CIADT : Comité interministériel pour l'aménagement du territoire
CITES : Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNASEA : Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
CNERA : Centre National d'Etude et de Recherche Appliquée (ONCFS)
CNJA : Centre National des Jeunes Agriculteurs
CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique,
COFIL : Comité de Pilotage (d'un site Natura 2000)
CPE : Commission de Protection des Eaux (CPEPESC),
CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement,
CREN : Conservatoire Régional des Espaces Naturels (ENC)
CR-FC : Conseil Régional de Franche-Comté
CROS : Comité Régional Olympique et Sportif
CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière
CSP : Conseil Supérieur de la Pêche (devenu ONEMA)
CSRPN : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
CTE : Contrat territorial d'exploitation
CTE-PNB : Centre Thématique Européen - Protection de la Nature et de la Biodiversité
DCE : Directive Cadre sur l'Eau
DCO : Demande Chimique en Oxygène
DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
DDE : Direction Départementale de l'Equipement
DDEA : Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture
DDJS : Direction Départementale Jeunesse et Sports
DE : Direction de l'eau (MEDAD)
DG Env : Direction Générale de l'Environnement (Commission Européenne)
DGAC : Direction Générale de l'Aviation Civile
DHFF ou DH : Directive Habitats Faune Flore Sauvages CEE/92/43
DIREN : Direction Régionale de l'Environnement (ex-DRAE)
DNE : Doubs Nature Environnement
DNP : Direction de la nature et des paysages (MEDAD)
DO : Directive européenne Oiseaux Sauvages CEE/79/409
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
DPF : Domaine Public Fluvial
DPM : Domaine public maritime

DRAE : Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement (devenue DIREN avec les SHC)
 DTONF : Direction Territoriale de l'Office National des Forêts
 EDF : Electricité De France
 ENC : Espace Naturel Comtois (CREN)
 ENF : Espaces Naturels de France
 ENGEES : Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg
 ENGREF : Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts
 EP : Etablissement Public
 EPA : Etablissement Public à caractère Administratif
 EPCI : établissement public de Coopération Intercommunale
 EPIC : Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
 FCNE : Franche-Comté Nature Environnement
 FDAAPPMA : Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
 FDC : Fédération Départementale des Chasseurs
 FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
 FEDER : Fonds européen de développement régional
 FEOGA : Fonds Européen d'Orientation et de Garantie agricole
 FEP : Fonds Européen pour la Pêche
 FNCOFOR : Fédération Nationale des Communes Forestières Françaises
 FNE : France Nature Environnement
 FNSEA : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
 FNRPF : Fédération Régionale des Syndicats de Propriétaires Forestiers Sylviculteurs
 FPNR : Fédération nationale des Parcs Naturels Régionaux
 FRC : Fédération Régionale des Chasseurs
 FSD : Formulaire Standard de Données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
 FSE : Fonds social européen
 GIC : Groupement d'Intérêt Cynégétique
 GIP : Groupement d'Intérêt Public
 GNFC : Groupe Naturaliste de Franche-Comté
 HIC : Habitat d'Intérêt Communautaire
 HSNE : Haute-Saône Nature Environnement
 IC : Intérêt communautaire
 IFORE : Institut de Formation de l'Environnement (MEEDDAT)
 INRA : Institut National de la Recherche Agronomique
 ISTE : Institut des Sciences et Techniques de l'Environnement de l'Université de Franche-Comté
 JNE : Jura Nature Environnement (ex FDEJ)
 JOCE : Journal Officiel de la Communauté Européenne
 JORF : Journal Officiel de la République Française
 LIFE : L'Instrument Financier pour l'Environnement
 LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux
 MAE : Mesures Agro-Environnementales
 MAETER : Mesures Agro-Environnementales Territorialisées
 MAP : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
 MATE : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (devenu MEDD en juin 2002)
 MEDAD : Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables (ex MATE et ex MEDD)
 MEDD : Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (ex MATE devenu depuis MEDAD)
 MES : Matières En Suspension
 MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle
 ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
 ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
 ONF : Office National des Forêts

OPIE : Office Pour les Insectes et leur Environnement
PCB : PolyChloroBiphényles
PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
PLU : Plan Local d'Urbanisme (ex POS)
PMPOA : Plan de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole
PN : Parc National
PNR : Parc Naturel Régional
POS : Plan d'Occupation des Sols (devenu PLU avec la loi SRU)
PPR : Plan de Prévention des Risques
PSG : Plan simple de gestion
RHP : Réseau Hydrologique et Piscicole
RN : Réserve Naturelle
RNF : Réserves Naturelles de France
RNN : Réserve Naturelle Nationale
RNR : Réserve Naturelle Régionale
RNV : Réserve Naturelle Volontaire
SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale (ex SDAU avant la loi SRU, Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme)
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SFEPM : Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères
SHC : Service Hydrologique Centralisateur (intégré dans les DIREN depuis 1991)
SIC et pSIC : Site d'Intérêt Communautaire et proposition de Site d'Intérêt Communautaire (directive Habitats)
SIG : Système d'Information Géographique
SINP : Système d'Information sur la Nature et les Paysages (MEDAD)
SRADT : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire
SRAE : Service Régional d'Aménagement des Eaux (intégré avec les DRAE et les SHC dans les DIREN en 1991)
SRU : loi Solidarité et renouvellement urbain
SSCENR : Schéma de Services Collectifs des Espaces Naturels et Ruraux
TBNE : Territoire de Belfort Nature Environnement
UE : Union Européenne
UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
URCPIE : Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement
WWF : World Wildlife Fund
ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

ANNEXE 2 : glossaire

Aire de distribution

Territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce. Dynamique de la végétation : en un lieu et sur une surface donnés, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climax, l'évolution est dite progressive ou régressive.

Angiosperme

Plantes à fleurs. C'est un groupe important de plantes supérieures caractérisées par la possession (au niveau de leurs fleurs) d'un ovaire enclosant un ou des ovules. Ces organes, à la suite d'une double fécondation, deviendront, un fruit renfermant une ou plusieurs graines.

Animateur – structure animatrice

Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le Docob une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

Association végétale

Unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.

Avifaune

Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Biocénose

Groupements de plantes ou d'animaux vivant dans des conditions de milieu déterminées et unis par des liens d'interdépendance.

Bioclimat

Ensemble des conditions climatiques qui exercent une influence sur le comportement des plantes et des organismes végétaux dans leur ensemble.

Biodiversité

Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

Biomasse

Masse totale de matière vivante, animale et végétale, présente dans un biotope délimité, à un moment donné.

Biotope

Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

Bryophyte

Plante terrestre ou aquatique qui ne comporte ni vaisseaux, ni racine, se reproduisant grâce à des spores. Végétaux cryptogames chlorophylliens comprenant les mousses, les hépatiques et les anthocérotes.

Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (CNASEA)

Etablissement public national sous la tutelle du Ministère en charge de l'Agriculture. Il assure le paiement d'aides de l'Etat et de l'Union Européenne dans le cadre de la politique d'installation et de modernisation des exploitations, de développement local et d'aménagement rural, ainsi que celle de la protection de l'environnement. Le contrôle du respect des engagements pris en contrepartie du versement d'une aide est aussi effectué par le CNASEA.

Charte Natura 2000

Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. Elle a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des actions concrètes et le développement de bonnes pratiques. Sa contraction permet au signataire une exonération partielle de la Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB).

Classe

Unité taxonomique (ex. : monocotylédones) ou syntaxonomique (ex. : *Thlaspietea rotundifolii*), regroupant plusieurs ordres.

Climax

Etat d'un écosystème ayant atteint un stade d'équilibre relativement stable (du moins à l'échelle humaine), conditionné par les seuls facteurs climatiques et édaphiques. Autrefois, le climax était considéré comme un aboutissement dans l'évolution d'un écosystème vers un état stable. Les milieux étant dorénavant considérés en évolution constante, la stabilité n'est plus envisagée que de façon relative et on parle plutôt de pseudo-climax.

Comité de pilotage Natura 2000 (Copil)

Organe de concertation et de décision mis en place par le préfet pour chaque site ou ensemble de sites Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'Etat. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs, des contrats Natura 2000 et est associé à la préparation de l'arrêté préfectoral prévu pour la mise en oeuvre du régime d'évaluation des incidences, ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en oeuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

Communauté végétale

Ensemble structuré et homogène d'organismes vivants évoluant dans un milieu (habitat) donné et à un moment donné.

Contrats Natura 2000

Outils contractuels et volontaires passés entre le possesseur des droits réels de parcelles situées en Natura 2000 et l'Etat permettant de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des actions et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du DOCOB. Il permet l'application concrète des actions de gestion retenues dans ce document. Le contrat donne droit à une rémunération compensatoire (aides à l'investissement ou pluriannuelles) en contrepartie d'une gestion respectueuse de l'environnement. Il a une durée de 5 ans renouvelable.

Directive européenne

Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout Etat membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des Etats concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été

effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque Etat le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

Directive « Habitats Naturels, faune, flore sauvages »

Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers qui sert de fondation juridique au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain et la mise en place du réseau Natura 2000 et le régime d'évaluation des incidences.

Directive "Oiseaux sauvages"

Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des Communautés Européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers qui sert de fondation juridique au réseau Natura 2000. Elle prévoit notamment la désignation de Zones de Protection Spéciale (ZPS).

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF)

Service déconcentré du Ministère en charge de l'Agriculture et de la Pêche, placé sous l'autorité du Préfet. Ses domaines d'intervention sont la gestion des crédits nationaux ou communautaires et la mise en œuvre des réglementations. Elle possède aussi une fonction juridictionnelle et des compétences dans la mise en place des mesures de gestion des milieux naturels, aquatiques et des zones humides.

Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)

Service déconcentré du Ministère en charge de l'Ecologie ayant pour missions : d'organiser, coordonner et gérer l'ensemble des données et des connaissances relatives à l'environnement, de participer à la définition et à la mise en œuvre des méthodes d'études, d'aménagement, de gestion et de protection des milieux naturels et de leurs ressources, de contribuer à la prise en compte de l'environnement urbain et de promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité, de veiller à la bonne application des législations relatives à l'environnement.

Document d'objectifs (Docob)

Document de planification définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en œuvre. Ce plan de gestion est établi par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

Embranchement

Grande division de la classification classique des espèces vivantes (ex : vertébrés, invertébrés.)

Espèce indicatrice

Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

Espèce d'intérêt communautaire

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation, - soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres. L'Union Européenne porte une responsabilité particulière à leur conservation, compte tenu de la part de

leur aire de répartition comprise en Europe (signalé par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE.

Espèce migratrice régulière d'oiseaux

Espèce effectuant des déplacements entre ses zones de reproduction et ses zones d'hivernage, pouvant justifier la désignation d'une Zone de Protection Spéciale lorsque le site est régulièrement fréquenté par elles.

Etat de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des Etats membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue et est susceptible de continuer à long terme à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

Etat de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des Etats membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies:

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Docob afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

Études et notices d'impact

Evaluation environnementale définie par les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-11 du code de l'environnement.

Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

Régime d'évaluation environnementale des programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

Famille

Unité taxonomique qui regroupe les genres qui présentent le plus de similitude entre eux (ex : ursidés, canidés).

Faune

Ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné.

Flore

Ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné.

Formation végétale

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Formulaire standard de données (FSD)

Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

Genre

Unité taxonomique rassemblant des espèces voisines, désignées par un même nom

Groupe de travail (ou commissions de travail)

Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et actions de gestion à mettre en œuvre sur le site.

Groupement végétal

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Habitat d'espèce

Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Habitat naturel d'intérêt communautaire

Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considérés comme menacés de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitats particulièrement caractéristiques de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone Spéciale de Conservation.

Habitat naturel ou semi-naturel

Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, pessière ; un type de prairie etc.).

Impact

Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

Impacts cumulatifs

Appréciation conjointe des impacts de plusieurs projets d'aménagement. Les impacts cumulatifs de plusieurs projets peuvent être supérieurs à la somme des impacts de ces projets considérés individuellement.

Incidence

Synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Installations, usines, dépôts, chantiers,... ou autres installations soumis aux dispositions particulières prévues par les articles L. 511-1 et suivants du code de l'environnement. Les ICPE soumises à autorisation font l'objet d'une étude d'impact conformément au décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Mesures Agri-Environnementales

Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

Natura 2000

Réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de Protection Spéciale (ZPS) et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Opérateur

Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du Docob avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance.

Ordre

Unité taxonomique regroupant plusieurs familles (ex. : rosales) ; unité syntaxonomique regroupant plusieurs alliances (ex. : *Androsacetalia alpinae*). Phanérogame : grande division systématique rassemblant les plantes à fleurs.

Physionomie

Aspect général d'une végétation.

Phytosociologie

Science qui étudie les communautés végétales. Discipline botanique étudiant les relations spatiales et temporelles entre les végétaux et leur milieu de vie, les tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

Propositions de Sites d'Importance Communautaire (pSIC)

Sites proposés par chaque Etat membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

Ptéridophytes

Embranchement du règne végétal qui regroupe notamment les fougères, les prêles, les lycopodes, les sélaginelles et les isoètes.

Raisons impératives d'intérêt public

La directive Habitats n'a pas défini cette notion. Il s'agit d'une interprétation de l'article 6 de la directive Habitats qui n'a été, à ce jour, ni validée, ni infirmée par la jurisprudence, qu'elle soit nationale ou communautaire. Les services de la Commission européenne considèrent que les raisons impératives d'intérêt public, y compris de nature sociale ou économique, se réfèrent à des situations où les programmes ou les projets se révèlent indispensables :

- dans le cadre des initiatives ou des politiques visant à protéger des valeurs fondamentales pour la population (santé, sécurité, environnement),
- dans le cadre de politiques fondamentales pour l'État et pour la société,
- dans le cadre de la réalisation d'activités de nature économique ou sociale visant à accomplir des obligations spécifiques de service public.

Région biogéographique

Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union Européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : Alpine, Atlantique, Boréale, Continentale, Macaronésienne, Méditerranéenne, Pannonique, Steppique et Littorales de la mer Noire.

La France est concernée par quatre de ces régions : Alpine, Atlantique, Continentale, Méditerranéenne.

Réseau Natura 2000

Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de Protection Spéciale (ZPS) et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Section

Division taxonomique d'un genre, d'une famille, etc.

Sites d'Importance Communautaire (SIC)

Sites sélectionnés, sur la base des propositions des États membres, par la Commission Européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore" à partir des propositions des États membres (pSIC) à l'issue des séminaires biogéographiques et des réunions bilatérales avec la Commission européenne. La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission Européenne pour chaque région biogéographique après avis conforme du comité « Habitats » (composé de représentants des États membres et présidé par un représentant de la Commission). Ces sites sont ensuite désignés en Zones Spéciales de Conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

Station

Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

Syntaxon

Groupement végétal identifié, quel que soit son rang dans la classification phytosociologique.

Systematique

Classification des êtres vivants selon un système hiérarchisé en fonction de critères variés parmi lesquels les affinités morphologiques, et surtout génétiques, sont prépondérantes. La classification hiérarchique traditionnelle s'organise depuis le niveau supérieur vers le taxon de base dans l'ordre suivant : règne, embranchement, classe, ordre, famille, genre, espèce.

Taxon

Unité quelconque (famille, genre, espèce, etc.) de la classification zoologique ou botanique.

Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Inventaire scientifique national dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est sur la base de cet inventaire que sont désignées les ZPS.

Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Zones de Protection Spéciale (ZPS)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La transcription en droit français des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté de désignation au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable, des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.